



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **24 novembre 2022**, à **18 h 30**, à la salle Bieler, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 2 M. Marc Bédard

Siège # 5 Mme Elisabeth Hamel

Siège # 6 Mme Lucie Crête

M. Yvon Carle, conseiller au siège # 1, M. François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller au siège # 3 et Mme Sophie Blier, conseillère au siège # 4, sont absents.

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 24 novembre 2022 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 18 h 30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

24 NOVEMBRE 2021

1. Signification de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi contrat – Asphalte stationnement
5. Octroi contrat – Réfection des salles de bain de la salle des Générations
6. Octroi contrat – Chaise d'escaliers
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour avait été remis à chacun des membres du conseil par courriel.

(2022-11-035)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-11-036)

4. OCTROI CONTRAT – ASPHALTE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés* (PRIMADA) afin d'améliorer l'accessibilité à la salle des Générations



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(salle de la *Fédération de l'Âge d'Or du Québec* (FADOQ)) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette confirmation, la Municipalité peut octroyer des contrats pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre pour l'asphalte du stationnement et que le résultat de l'ouverture des soumissions, qui a eu lieu le 6 septembre 2022, est le suivant :

Asphalte stationnement	Pavage Veilleux (1990) inc.	Smith Asphalte inc.
Montant total de la soumission Taxes incluses	55 590,41 \$	54 475,15 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, et résolu d'octroyer le contrat pour l'asphaltage du stationnement à Smith Asphalte au montant de 54 475,15 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le maire, M. Yvon Barrette, et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tout autre document en lien avec ce dernier.

De spécifier au contrat que les travaux devront être terminés pour le 16 juin, avant l'ouverture du camp de jour estival.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-11-037)

5. OCTROI CONTRAT – RÉFECTION DES SALLES DE BAIN DE LA SALLE DES GÉNÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés* (PRIMADA) afin d'améliorer l'accessibilité à la salle des Générations (salle de la *Fédération de l'Âge d'Or du Québec* (FADOQ)) ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette confirmation, la Municipalité peut octroyer des contrats pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour la réfection des salles de bain de la salle des Générations;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CRF Construction a soumis un prix de 23 065 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de réfection, excluant les matériaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard, et résolu d'octroyer le contrat la réfection des salles de bain de la salle des Générations à CRF Construction au montant de 23 065 \$, plus les taxes applicables.

D'indiquer au contracteur que les travaux devront être effectués au début de l'année 2023 pour être terminés avant le 16 juin, avant l'ouverture du camp de jour estival.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire l'achat des matériaux nécessaires pour les travaux pour un montant approximatif de 17 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2022-11-038)

6. OCTROI CONTRAT – CHAISE D'ESCALIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* afin d'améliorer l'accessibilité à la salle des Générations (salle de la *Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ)*);

CONSIDÉRANT QUE suite à cette confirmation, la Municipalité peut octroyer des contrats pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un prix, pour l'achat et l'installation, d'une chaise d'escalier de la compagnie Élévation inc. au montant de 16 500 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Mme Lucie Crête, et résolu d'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation d'une chaise d'escalier à la compagnie Élévation inc. au montant de 16 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions.

(2022-11-039)

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère, Mme Élisabeth Hamel, de lever l'assemblée à **18 heures et 46 minutes**.

Yvon Barrette
Maire

Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

